

CISION CODE 64
PLUS SERVICE AUX HEBDOS
POUR DIFFUSION LE LUNDI 30 JUIN 2025 À 13 H

Le gouvernement du Québec accorde plus de 3,4 M\$ à Saint-Joseph-de-Coleraine

Saint-Joseph-de-Coleraine, le 30 juin 2025. – Au nom de la ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest, la députée de Lotbinière-Frontenac, M^{me} Isabelle Lecours, est fière d'annoncer qu'une somme de 3 466 400 \$ a été accordée à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine pour des travaux touchant la caserne de pompiers et l'hôtel de ville.

Le projet prévoit entre autres l'agrandissement du bâtiment actuel. Au terme des travaux, le rez-de-chaussée sera doté de trois bureaux, d'un grand local de rencontre et d'une chambre forte pour les archives. Le sous-sol pourra notamment fournir à la caserne deux baies de stationnement incluant deux portes de garage, une aire de décontamination et un emplacement pour les habits de combat. Une salle pour les formations, les réunions et le repos des pompières et pompiers sera mise à la disposition du personnel.

Différents travaux pour la mise aux normes du bâtiment sont aussi prévus, comme la réfection complète de la toiture, le remplacement des recouvrements et l'installation d'un système de ventilation pour la caserne. De plus, l'ajout d'une nouvelle zone d'accès au garage et de 14 places de stationnement facilitera la circulation des véhicules.

Citations :

« Notre gouvernement investit à Saint-Joseph-de-Coleraine, comme il le fait ailleurs au Québec, pour soutenir des projets conçus pour répondre de manière concrète aux besoins de la population. La réfection du bâtiment municipal contribuera à améliorer la qualité et la sécurité de tout un milieu de vie. Je félicite tous les gens impliqués dans cette belle initiative! »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

« Je suis heureuse que ce projet porteur pour la municipalité puisse se réaliser avec le soutien de notre gouvernement. Le bâtiment qui sera agrandi et mis aux normes permettra d'offrir des services publics importants pour la communauté, en plus d'être un environnement de travail optimal pour tout le personnel. »

Isabelle Lecours, députée de Lotbinière-Frontenac

« C'est avec une immense satisfaction que nous accueillons cette subvention, qui nous permettra d'agrandir et de mettre aux normes notre caserne ainsi que l'hôtel de ville. Ce nouveau bâtiment deviendra un symbole de fierté pour l'ensemble des citoyens de notre municipalité. Il occupera une place centrale dans notre vie démocratique et contribuera à renforcer le lien entre les citoyens et leurs institutions. »

Gaston Nadeau, maire de Saint-Joseph-de-Coleraine

Faits saillants :

- L'aide financière provient du [Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales \(PRACIM\)](#), qui est issu du [Plan québécois des infrastructures \(PQI\) 2025-2035](#). Celui-ci prévoit des investissements de plus de 7 milliards de dollars dans le secteur des infrastructures municipales, sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Le soutien comprend une majoration de 10 % du taux d'aide financière de base qui est accordée aux petites municipalités.

Liens connexes :

Pour en savoir plus sur les activités du MAMH, suivez-nous dans les médias sociaux :

- facebook.com/AffairesMunicipalesHabitation
- x.com/MAMHqc
- linkedin.com/company/ministere-des-affaires-municipales-et-de-l-habitation

– 30 –

Sources : Anis Telmat

Directeur adjoint
Cabinet de la ministre
des Affaires municipales
Anis.Telmat@mam.gouv.qc.ca

Information : Équipe des relations de presse

Direction des communications
Ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation
418 691-2015, poste 83746

Camille Jean

Attachée politique et responsable
des communications
Bureau de la députée de
Lotbinière-Frontenac
418 881-3450, poste 84163
Camille.Jean@assnat.qc.ca